

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de création d'un branchement gaz rue Jules Guesde par la société SADE
CGTH Lamblin TP – TSA 70011 chez SOGELINK – 69134 DARDILLY cédex

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux rue Jules
Guesde du **Lundi 27 Octobre 2025 au Vendredi 31 Octobre 2025**.

Article 2 : La route sera barrée rue Jules Guesde du **Lundi 27 Octobre 2025 au Vendredi 31
Octobre 2025 de 08h00 à 17h00**.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 kms/h.

Article 4 : Une réfection intégrale de la chaussée et des trottoirs est obligatoire pour le 31
Octobre 2025

Article 5 : Un plan de déviation et la mise en place de la signalisation seront réalisés par la
société SADE.

Article 6 : Le présent arrêté annule et remplace celui du 20 Octobre 2025.

Article 7 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de
Lumbres,
- Monsieur le Directeur de la société SADE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 22 Octobre 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **23 OCT. 2025**

